



COMMISSION BIOETHIQUE

Bioéthique au DROIT HUMAIN Entre symbolique et social

PREAMBULE

L'année 2009 est, en France, celle de la tenue des états généraux de la Bioéthique, en vue d'une révision de la loi de 2004. Ils doivent se conclure le 23 juin 2009 par un colloque national, en présence du Président de la République. Ils constitueront ainsi un point d'appui à l'élaboration éventuelle de la nouvelle loi.

Au-delà de la réponse immédiate qui pourrait être faite à l'actualité, le Conseil National de la Fédération Française du Droit Humain a choisi de créer une Commission de Bioéthique. Son objectif est de permettre à la Fédération de s'exprimer sur la bioéthique à la lumière de ses valeurs et de sa démarche initiatique.

Ce premier texte présente une mise en perspective de nos valeurs avec la bioéthique et expose notre démarche de réflexion sur les sujets d'actualité.

VALEURS DU DROIT HUMAIN ET BIOETHIQUE

La bioéthique représente la partie de l'éthique qui, aujourd'hui, concerne les sujets relevant des sciences et technologies du vivant. Notre réflexion partira de l'éthique pour approfondir le cas particulier de la bioéthique.

Quelle différence faisons-nous entre éthique et morale ?

L'étymologie ne permet pas de faire la différence. Mais on peut dire que, dans le champ du bien et du mal, là où la morale commande, l'éthique recommande. Contrairement à la morale, qui se situe du côté des normes héritées, l'éthique se trouve du côté des normes en construction.

Les valeurs éthiques évoluent en fonction de l'époque dans laquelle nous nous situons. Elles ne peuvent pas être des réactions guidées par nos états d'âme en réponse à des sujets d'actualité. La Franc-Maçonnerie, par sa démarche initiatique, sa méthode de transmission, ses valeurs humanistes, son rapport au temps tout à fait particulier et sa réflexion progressive, peut contribuer à éclairer les problèmes posés par l'éthique.

La bioéthique a pour enjeu de définir, au fur et à mesure des progrès de la science et de la médecine, des règles éthiques permettant de suggérer ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas, sur des questions aussi essentielles que la filiation, la naissance, la souffrance, la maladie, la mort, l'identité et la différence, voire la valeur des êtres.

Ainsi, en tant que Franc-Maçon, nous devons nous poser, de façon continue et incessante, la question de savoir ce qu'il en est de nos valeurs face aux progrès de la science qui permettent de reproduire ou de modifier des lois biologiques existantes dans des contextes qui dépassent parfois les lois naturelles. Ce dépassement des lois de la nature nous interpelle aussi du point de vue symbolique et de notre méthode de travail, où ces lois sont un point de référence. Comment la réalisation de tout désir, rendue possible par les progrès des sciences et des techniques, peut-elle se décliner en liberté, égalité et fraternité ?

L'utilisation des progrès scientifiques dans le domaine du vivant remettent en cause profondément la personne dans son intégrité corporelle, mais aussi psychologique, ainsi que la forme de la famille et de la société humaine. C'est pourquoi ils nous obligent à être en marche sur le chemin continu de la réflexion éthique ou plus précisément de la bioéthique, et à revisiter le principe de la dignité de la personne humaine au regard d'autres principes, tel celui de liberté.

Face au choix de l'action à entreprendre, la démarche éthique laisse une place au doute, à l'incertitude. Elle suppose la responsabilité de la décision. Cette responsabilité est obligation de liberté. La recherche du choix qui en découle nécessite de s'instruire et d'instruire les autres sur ces différents éléments. Paul RICOEUR a écrit : « On entre en éthique quand, à l'affirmation par soi de sa liberté, on ajoute l'affirmation de la volonté que la liberté de l'autre soit ». La démarche éthique comme la démarche initiatique nous humanise pas à pas, asymptotiquement, à une vérité jamais définitive.